



## SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>APPELLATION COMMERCIALE</b>	<b>MEULE DIAMANTÉE ( COUPE EN LAMELLES )</b>
<b>NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET</b>	<b>140R-X, 141R-X, 142R-X</b>
<b>APPELLATION CHIMIQUE</b>	

<b>FABRICANT / FOURNISSEUR</b>	ANAMET
<b>ADRESSE</b>	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	(450) 646-1290
<b>TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	CANUTEC (613) 996-6666

## SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation Chimique. Description	Numéro CAS	% max	OSHA PEL (mg/m <sup>3</sup> )	ACGIH TLV (mg/m <sup>3</sup> )
Diamant.	7782-40-3	---	---	---
Bakélite.	---	---	---	---

**NOTE:** Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

## SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'ébullition en °C</b>	Non applicable.	<b>Pression de vapeur (mm Hg)</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion en °C</b>	>220 °C (428°F)	<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non applicable.
<b>Densité (Eau = 1)</b>	2↔4	<b>Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble.		
<b>Aspect et odeur</b>	Solide, odeur neutre.		



**SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION**

Point d'ignition	Aucun.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL	Non applicable.
Extincteur	Eau.			
Procédures spéciales d'extinction	Non disponible.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Inconnu.			

**SECTION V • RÉACTIVITÉ**

Stabilité	Stable.
Incompatibilité	Non disponible.
Produits dangereux de décomposition	Lors de l'utilisation, des odeurs sont produites. Dans la majorité des cas, la matière enlevée de la pièce travaillée sera plus importante en termes de quantité que la matière venant de la meule. Les liquides refroidissants peuvent aussi créer des produits de décomposition.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

**SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

**A – PREMIERS SOINS**

Yeux	Rincer avec beaucoup d'eau propre, Obtenir les premiers soins et/ou une assistance médicale au besoin.
Peau	Laver les régions affectées avec de l'eau et du savon. Obtenir une assistance médicale.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Donner la respiration artificielle au besoin. Obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Obtenir une assistance médicale.

**B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

**VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES:** Inhalation, la peau, et les yeux.

**▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼**

Yeux	La poussière peut être un irritant pour les yeux.
Peau	Peut être un irritant lors du contact de la poussière avec la peau.
Inhalation	Aigue : Toux, souffle court. Chronique : Peut affecter la capacité pulmonaire.
Ingestion	Non reconnu pour avoir des effets néfastes mais l'ingestion est non-recommandée.



## ▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

<b>Cancérogène</b>	Aucun.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun.
<b>Sensibilité épidermique</b>	Aucun.
<b>Sensibilité respiratoire</b>	Aucun.
<b>Matériaux synergiques</b>	Aucun.

## SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE PROTECTION PERSONNELLE

<b>Vue</b>	Porter des lunettes de sécurité Consulter OSHA 29 CFR 1910.33
<b>Respiratoire</b>	Un équipement respiratoire est requis lorsque les niveaux de contaminants aériens dépassent le TLV.
<b>Ventilation</b>	Utiliser une ventilation adéquate incluant une extraction locale suffisante. Consulter OSHA 29 CFR 1910.94 & 29 CFR 1910.1000
<b>Autres précautions</b>	Consulter OSHA 29 CFR 1910.25.
<b>Classement HMIS</b>	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

## SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES ( FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS )

<b>Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement</b>	Nettoyer normalement.
<b>Élimination des résidus</b>	Suivre les consignes d'élimination normale en accord avec les lois municipales, provinciales et fédérales.

## SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<b>Entreposage</b>	Entreposé au frais dans un local sec et ventilé.
<b>Manutention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toujours manipuler et remiser les meules avec soin.</li> <li>• Toujours inspecter visuellement les meules avant de les monter.</li> <li>• Toujours vérifier la vitesse de rotation de l'appareil versus la vitesse maximum d'opération indiquée sur la meule.</li> <li>• Toujours vérifier les pièces de fixation pour un diamètre égal et compatible.</li> <li>• Toujours utiliser des tampons de montage lors d'une utilisation à sec.</li> <li>• Toujours s'assurer que la pièce usinée est bien fixée.</li> <li>• Toujours s'assurer qu'un garde de sécurité couvre au minimum la moitié de la meule.</li> <li>• Toujours s'assurer de laisser tourner, avec le garde de sécurité en position, une bonne minute une meule nouvellement montée avant de commencer le travail.</li> <li>• Toujours arrêter le liquide refroidisseur avant d'arrêter la rotation de la meule. Ceci pour éviter la création d'une meule déséquilibrée.</li> </ul>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



<b>Classification Relative à l'expédition</b>  <b>•DOT•</b> <b>Classes de danger</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dénomination d'expédition DOT:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Dénomination d'expédition TDG/UN:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Numéro UN:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Classe de danger:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Groupe d'emballage:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Exemption TDG:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Étiquette:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Classe IATA:</b> Non réglementé.</li><li>• <b>Classe IMDG:</b> Non réglementé.</li></ul>
<b>HMIS</b>	Santé: 1    Inflammabilité: 0    Réactivité: 0

## SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

<b>Impact environnemental et Distribution dans l'environnement</b>	Non disponible.
<b>Persistance et Dégradation</b>	Non disponible.
<b>Toxicité</b>	Non disponible.
<b>Impact des effluents traités</b>	Non disponible.

## SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### • RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.  
CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.  
SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

### • RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

WHMIS Classification: Non réglementé.



Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



## TERMINOLOGIE

**ACGIH:** American Conference of Governmental Industrial Hygienists

**CAS:** Chemical Abstract Service

**CFR:** Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

**DOT:** Department of Transportation (USA)

**DSL:** Domestic Substance List

**HMIS:** Hazardous material information sheet

**IARC:** International Agency for Research and Cancer

**LC:** Lethal Concentration

**LD:** Lethal Dosage

**MSHA:** Mine Safety and Health Administration (USA)

**NIOSH:** National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

**NTP:** National Toxicology Program (U.S.A.)

**OSHA:** Occupational Safety and Health Administration (USA)

**PEL:** Permissible exposure limit.

**STEL:** Short term exposure limit.

**TDG:** Transportation of Dangerous Goods

**TLV:** Threshold limits value.

**TSCA:** Toxic Substances Control Act

**TWA:** Time-weighted average

**USEPA:** United States Environmental Protection Agency

**WHMIS:** Workplace Hazardous Materials Information System